



COMMUNE DE CAMBES

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'Ouvrage, pouvoir adjudicateur

Commune de CAMBES
33880 CAMBES

Personne Responsable du Marché

Madame la MAIRE

Objet de la consultation

TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES 2021 – 2022 – 2023 – 2024
ACCORD CADRE MARCHE A BONS DE COMMANDE
(tel que défini à l'article 77 du Code de la Commande Publique)

Maximum TTC : 96 000,00 € (par exercice budgétaire)

Date d'envoi de l'avis de publication : 09/07/2021

Date et heure limite de remise des offres : 09/09/2021 à 18H

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux divers de voirie et d'assainissement pluvial dans le cadre du programme de travaux de voiries communales 2021 – 2022 – 2023 – 2024. Ces prestations font l'objet d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du Code de la Commande Publique. Les commandes successives sont adressées sous forme de bons de commande signés par Madame la Maire de CAMES (suivant les conditions établies dans le CCAP).

Les travaux principaux comprennent principalement :

- La confection de poutres en grave bitume ou gnt 2.
- La confection de purges de chaussée en grave bitume.
- le reprofilage des chaussées en grave émulsion ou en grave bitume.
- L'application de revêtements en enrobés bitumineux ou en enduit bicouche dioritique.
- La confection d'entrées charretières, de cheminements piétonniers et d'accotements.
- La pose de bordures et caniveaux béton.
- la pose de fourreaux TPC et la pose de chambres préfabriquées
- La création de dispositifs de récupération des eaux pluviales et leurs raccordements aux réseaux existants.
- La création d'aménagements sécuritaires de voirie.
- L'entretien courant des chaussées et des ouvrages d'assainissement pluvial.
- la pose de barrières bois et de mobilier urbain
- la réalisation de la signalisation réglementaire.

2. Conditions de la consultation

2.1 - Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée selon la PROCEDURE ADAPTEE en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

2.2 - Structure du marché

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Compte tenu de l'uniformité des techniques de réalisation des travaux, un seul corps d'état est concerné. L'opération de travaux n'est donc pas allotie.

2.3 - Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Il est interdit à un même candidat de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et à la fois en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements.

2.4 - Maîtrise d'Œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée par la Société ADDEXIA.

M. VERON Éric

15, Allée du QUERCY – 33460 ARSAC

Tél : 09 79 21 27 79 / 06 71 75 01 92

Fax : 05 57 88 06 21

2.5 - Nature des offres

Les variantes ne sont pas autorisées. Les spécifications du C.C.T.P sont intangibles.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

2.6 - Modalités de règlement et prix

2.6.1 - Mode de paiement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

2.6.2 - Délai de paiement

Le délai de paiement est de **30** jours.

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.8 - Sous-traitance

La sous-traitance est admise dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1975 modifiée par le Code des Marchés Publics, par le Cahier des Clauses Administratives Générales et les directives européennes référencées ci-dessous :

- **Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001** art. 6 1°, art. 7 (Loi MURCEF).
- **Loi n°75-1334 du 31 décembre 1975** relative à la Sous-Traitance.
- **Directive 2004/18/CE** du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004.
- **Article 25 de la directive 2004/18/CE** du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services (Sous-Traitance).

3. Conditions et durée d'exécution du marché

3.1 - Durée d'exécution du marché

Période FERME	de la notification du marché à la fin de l'année
Reconduction n° 1	du 1er Janvier de l'année de notification + 1 an jusqu'à la fin de l'année
Reconduction n° 2	du 1er Janvier de l'année de notification + 2 ans jusqu'à la fin de l'année
Reconduction n° 3	du 1er Janvier de l'année de notification + 3 ans jusqu'à la fin de l'année

Les règles concernant la durée d'exécution du marché sont fixées dans l'Acte d'Engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

3.2 - Clause de reconduction du marché

Le marché est renouvelable par reconduction expresse selon la périodicité suivante :

Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer pour la reconduction du marché au moins 2 Mois avant la fin de la période.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3.3 - Marché complémentaire

Sans Objet.

4. Nature des candidats

La personne publique ne pose aucune restriction quant à la nature des candidats à la présente consultation.

5. Modalités de présentation des candidatures et des offres

5.1 - Modalités de remise du dossier de consultation

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir gratuitement l'ensemble du dossier de consultation des Entreprises (DCE), de préférence sous format électronique, dans les conditions décrites ci-après : téléchargement du DCE via le site internet web <https://demat-ampa.fr> depuis la salle des consultations

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants (à adapter, s'il ya lieu suivant la plateforme) :

fichiers compressés au standard.zip

Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par la logiciel Acrobat Reader)

Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft ; Wordperfect, Openoffice.

Le cas échéant le format DWG (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses tels que Auto desk, DWF viewer ;Free DWG Viewer d'Informative Graphics ..)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site web <https://demat-ampa.fr>, à la rubrique « Outils »

Lors du téléchargement du DCE, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions, réponses aux questions ou report de délais. Le candidat ne pourra apporter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique.

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation,
- l'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- Le Bordereau des prix unitaires et forfaitaires
- Le cadre du détail estimatif donné à titre indicatif (non contractuel).

5.2- Modalités de remise de l'offre par les candidats

5.2.1- Contenu du dossier à remettre

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

5.2.2- Les renseignements relatifs à la candidature

▪ Les justifications :

- la lettre de candidature (modèle DC1 -2016 préconisé) ;
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.
- la déclaration du candidat (modèle DC 2-2016 préconisé) ;
- la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Le candidat devra fournir le NOTI2 ou les attestations mentionnées à l'article 51 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016. au plus tard à la signature du marché.
- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du Travail ;
- les attestations d'assurance et de responsabilité civile.

▪ Les références de l'entreprise :

Pour des travaux de même nature et importance :

- les capacités de l'entreprise : liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux de même nature. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (***notamment sur la réalisation de marchés à bons de commande***)
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques
- Tout document permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Le défaut de production de ces justificatifs entraînera le rejet de la candidature, à l'exception des qualifications professionnelles et attestations de capacités des Maîtres d'ouvrages, qui ne peuvent constituer un motif de rejet, mais un critère d'appréciation des candidatures.

5.2.3- L'offre

Le dossier à remettre par les candidats sera rédigé en langue française et comprendra la (ou les) pièce(s) suivante(s) :

- **Un Projet de marché comprenant :**
 - **Un acte d'engagement (et ses annexes) :** complété, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.
 - Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).
 - Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :
 - **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières :** daté et signé sous la mention manuscrite « lu et approuvé ».
 - **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières :** daté et signé sous la mention manuscrite « lu et approuvé » ; cahier ci-joint à accepter sans modification.
 - **Le Bordereau des prix :** rempli, daté, et signé (les pages intermédiaires seront paraphées)
 - **Le Détail estimatif :** rempli, daté et signé (*pièce non contractuelle destinée au jugement de l'offre*)
 - **Le mémoire explicatif fourni par l'entreprise :** dont le contenu est décrit ci-après.

Ce mémoire représentera **une pièce majeure** dans le jugement de la valeur technique de l'offre. Le candidat devra donc apporter un effort particulier à la constitution de celui-ci.

En conformité avec les D.T.U et prescriptions en vigueur, il comprendra principalement :

- les indications concernant la provenance des principales fournitures (type, marque, caractéristiques des matériaux), les références des produits proposés et les garanties offertes par les fournisseurs ou fabricants et notamment :
 1. les fiches techniques des produits bitumineux, les éventuels avis techniques des produits.
 2. les fiches techniques des graves GNT Type 2, grave hydraulique et grave sur accotement.
 3. les fiches techniques concernant les éléments préfabriqués en béton, pvc et fonte.
- la disponibilité de l'Entreprise pour commencer les travaux dans les plus brefs délais et les moyens humains et matériels dont elle dispose pour cette opération.
- Une note détaillée précisant les dispositions prises par l'Entreprise en période de préparation de chaque bon de commande.
- Un mode opératoire pour des interventions d'urgence à la demande du MOA / MOE.
- Une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier, les dispositifs de signalisation de chantier en fonction des modes opératoires et des techniques réalisées, les dispositions prises vis-à-vis des riverains dans les

secteurs urbanisés.

- Un schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE) et en particulier une note spécifique précisant les dispositions prises en matière de protection de l'environnement immédiat (vignes) dans les secteurs viticoles et zones humides..
- Un schéma Organisationnel et de Gestion des Déchets (SOGED-dispositions préparatoires).En particulier l'Entreprise précisera dans le cadre de ce chantier son engagement à justifier des lieux de dépôt de ses déchets de chantier et de la réutilisation des produits de récupération par la rédaction et le suivi d'un S.O.G.E.D pendant le chantier et des moyens mis en œuvre pour le contrôle et de traçabilité.
- Une note concernant les moyens prévus pour assurer les contrôles externe et interne des travaux suivant les phases de l'opération.
- Les sous-détails des prix suivants :
 1. prix n°4.05.1 : poutres de rive en GNT A.
 2. prix n°4.05.2 : poutres de rive en GNT A + grave bitume.
 3. prix n°4.06 : purges de chaussée

6. Analyse des candidatures et jugement des offres

6.1 - Analyse des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : Garanties et capacités techniques et financières, capacités professionnelles. Les candidatures qui ne sont pas accompagnés des pièces mentionnées à l'article 5. 2.2 du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises. Cependant, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire compléter leurs dossiers aux candidats qui auraient envoyé un dossier de candidature incomplet ; dans ce cas, tous les candidats seront informés par écrit de cette possibilité et des délais impartis pour compléter les dossiers de candidature.

6.2 - Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Ce jugement sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères de jugement des garanties professionnelles (références, qualifications) et financières de l'entreprise sont pris en compte dans l'examen de la candidature.

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, la commission d'appel d'offres choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rang	Critère de jugement des offres	%
1	Le prix (pour l'ensemble de l'opération)	70 %
2	La valeur technique de l'offre (établie au vu des documents demandés dans le mémoire explicatif suivant la grille de notation jointe au DCE)	30 %

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Suite à l'examen des offres, une négociation pourra être engagée avec les candidats. Néanmoins le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans qu'une négociation n'ait lieu.

6.3 - Rectification d'erreur

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

7. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Objet de la consultation	Commune de CAMBES Travaux Divers de Voirie et Assainissement Pluvial Accord cadre marché à bons de Commande 2021 à 2024
--------------------------	---

Elles doivent être déposées sous forme électronique sur la plateforme de marchés publics <https://demat-ampa.fr>.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

8. Documents et renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande écrite à :

Renseignements administratifs :

Commune de CAMBES

M Guilhem MAZEL guilhem.mazel@cambes33.fr

Directeur Général des Services

Mairie de CAMBES

9, Route de SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX

33880 CAMBES (tel : 05 57 71 52 01)

Renseignements techniques :

Société ADDEXIA (M. VERON Eric)

15, Allée du QUERCY – 33 460 ARSAC

☎ : 09 79 21 27 79 / 06.71.75.01.92

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. La personne publique ne s'engage pas à répondre aux questions qui lui parviendraient passé ce délai.

ANNEXE RC : grille de notation du mémoire technique pour l'analyse des offres.

Commune de CAMBES										
ANALYSE DES OFFRES		MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE 2021 à 2024								
CRITERE TECHNIQUE		MEMOIRE						CRITERE PONDERE à :	30	
N°	SOCIETES	NOTATION DES ELEMENTS DU MEMOIRE TECHNIQUE							NOTE / 30	
		Organisation générale de l'Entreprise pour la gestion des travaux et la gestion des contraintes vis-à-vis des riverains	Engagement sur délai et disponibilité de l'Entreprise	Contrôles interne et externe-Plan de contrôle	Provenance des matériaux - garanties fournisseurs	Sous-détails de prix unitaires	SOGED	SOPRE		HYGIENE ET SECURITE
	barème	5	4	4	4	4	3	3	3	30